BULLETIN DE

La SOCIETE SAINT JEAN-BAPTISTE

WINDSOR, Ont.

Cher compatriote,

Vous me permettrez d'attirer votre attention sur le fait que notre fête nationale approche rapidement. Il est vrai qu'il reste encore une vingtaine de jours mais le temps passe si vite que nous serons au 19 juin sans s'en apercevoir.

Il est donc de première importance que vous assistez à la réunion mensuel, le 14 juin à une heure de l'après-midi au Centre canadien-français. A cette réunion nous aurons l'agréable plaisir de choisir notre reine de la Saint Jean-Baptiste.Cette jeune demoiselle choisie représentera notre section au GRAND PIQUE-NIQUE St Jean-Baptiste le 19,20 et 21 juin sur le terrain du Centre.

Nous invitons toutes les jeunes filles de seize ans et plus de participer à ce concours et de nous avertir le plus tôt possible.

Notre société se charge d'organiser six kiosques pour le Pique-Nique.Nous aurons certainement de besoin de l'aide et nous savons pouvoir compter sur l'assistance d'une trentaine de membres. Veuillez s'il vous plait nous avertir, au bureau de la Caisse, si vous êtes libre soit le vendredi soir, le samedi ou bien le Dimanche.

N'oubliez pas la communion générale des membres à la messe de 8.30 Dimanche le 14 juin au Centre Canadien-français.

J'oubliais de vous dire que tous les profits du Pique-Nique vont à la Paroisse St-Jérôme.La seule paroisse française du diocèse de London. C'est votre devoir comme canadien français de vous enregistrer à St Jérôme. Il n'y a pas d'excuse!

Quand Ludger Duvernay fonda la Saint Jean-Baptiste en 1834, il voulait en faire la société nationale des Canadiens français. Pendant plus d'un siècle, son ambition ne fut qu'à moitié réalisés. La société qu'il avait fondée demeura purement montréalaise. Il surgit bien toute une floraison de sociétés St Jean-Baptiste tant dans le Québec que dans les autres provinces et même aux Etats-Unis, mais elles demeurèrent autonome ou même indépendante.

En ces dernières années, la Saint Jean-Baptiste s'est donné une structure nouvelle qui embrasse toute la province. Dans notre région, l'Association St.Jean-Baptiste de l'Ouest de l'Ontario a prise un élan remarquable et les dix sections locales ont emboité le pas. Nous nous empressons de féliciter et remercier sincèrement les responsables d'une telle initiative.

La Saint Jean-Baptiste est traditionnellement la cible de tous ceux qui veulent ridiculiser les travers des Canadiens-français et souvent excuser leur défaitisme. A toutes les critiques, elle a répondu en ces dernières années qu'en redoublant d'efforts et ces efforts ont donné des résultats tangibles.

La Saint jean-Baptiste incarne les aspirations collectives des Canadiens français au-dessus des partis, des écoles de pensée qui peuvent se succéder. Il ne tient qu'à nous tous de la rendre encore plus représentative et plus puissante en lui apportant l'appui de notre adhésion, de notre contribution et de notre dévouement.

LA CAISSE POPULAIRE ST JEAN BAPTISTE:

Comme annoncé lors de l'assemblée annuelle vos dépôts à l'épargne porterons un taux d'intérêt de 3% rétroactif au 1er mai, 1959.

De plus nous garantissons un taux d'intérêt plus élevé à ceux parmis vous qui désirent déposer des montants plus considérables pour des périodes variant de trois à cinq ans ou plus. Pour plus d'information consultez le gérant.

BONIFICATION DE L'ASSURANCE-VIE "EPARGNE"

Jusqu'à présent, l'Assurance-Vie Epargne doublait l'épargne au décès. (Maximum $1,000.)

Dorénavant les bénéfices suivants sont ajoutés,"sans augmention de la prime:)

POUR DECES ACCIDENTEL: L'Epargne assurable sera triplée.

DANS UN EDIFICE OU MOYEN DE TRANSPORT PUBLIC: Si le décès accidentel tel que décrit survient:

a) En voyageant comme passager dans ou sur voiture de transport public,ect.
b) En se trouvant dans un escalier mobile ou ascenseur (Excepté ascenseur de mine)
c) Par l'incendie d'un édifice public ou l'écroulement d'un mur extérieur si l'assuré se trouvait à l'intérieur.
d) Par la foudre, par l'explosion d'une chaudière à vapeur, Par un ouragan ou un cyclone rapporté par le bureau météorologique.

DU VIVANT

Pour perte de membre ou de la vue: Un montant égal à la moitié de vos épargnes assurables sera payé (Maximum $500.00

Un montant égal à vos épargnes assurables sera payé.(Max.$1,000.00)

BENEFICES ADDITIONNELS pour le père de famille:

ALLOCATION DE 10% PAR ENFANT A CHARGE.

Tous les montants d'assurance payables en vertu des bénéfices décrits ci-dessus y compris la perte de membre ou de la vue seront augmentés de 10% par enfant à charge. Les enfants à charge sont les enfants âgés de moins de 16 ans et les enfants de 16 à 21 ans dont l'occupation principale est la fréquentation d'une école ou d'une maison d'enseignement. Aucune limite quant au nombre d'enfants à charge. (Ce bénéfice s'applique également à la veuve non remariée)

N.B..- Les montants qui pourraient être payés du vivant du sociétaire en vertu du bénéfice pour perte de membre et de la vue ne sont pas déductibles au décès.

Nous vous encourageons fortement d'enregistrer au moins un membre d'ici la fin du mois. Homme, femme ou enfants

L'économe est Prévoyant: Economisez à votre caisse afin de jouir des bénéfices et des services qu'elle peut vous rendre.

"Quand ceux qui dénigrent la Caisse Populaire mettront l'épaule à la roue au-lieu d'y mettre des bâtons,quand tous les Canadiens de langue française de Windsor comprendront la nécessité de leur Caisse, quand ils comprendront que la force et la vitalité du mouvement coopératif dépend d'eux,alors elle accomplira des merveilles que nous ne pouvons même pas soupçonner.

La direction.